

Grands Reportages

TF1 braque ses caméras sur la conciliation de justice

TF1 diffuse dimanche 13 novembre à 13h30, un long reportage sur la conciliation de justice tourné en Côtes d'Armor en mai, juin et juillet derniers. L'équipe de REPORTAGES a mis ses pas dans les pas d'un conciliateur de justice, Théo LE DIOURON et filmé le quotidien des habitants dans les deux cantons de Plérin et Binic-Etables-sur Mer où il assure ses permanences.

« Les litiges entre voisins naissent souvent de petits riens. Un mur mitoyen, une haie trop haute et le litige devient conflit, explique en entame d'émission le producteur Éric LEMASSON. Pour éviter d'encombrer les tribunaux, des conciliateurs de justice sont chargés, dans chaque région, de réconcilier les voisins fâchés en trouvant des solutions amiables à leurs litiges ».

Une demi-heure de reportage

Long d'une demi-heure, le reportage rapporte trois situations de conflits de voisinage. Une histoire de palissade entre deux jardins qui envenime les relations entre un vieil homme et son jeune voisin. Un garage construit en partie sur le terrain d'à côté, et une inattendue zizanie sur les sables fins d'une plage à propos de cours de fitness dont les rythmes et la sono généreuse perturbent la tranquillité de résidents bordant la plage. Au-delà des trois litiges, le reporter s'efforce de montrer comment le conciliateur s'applique à renouer des dialogues difficiles et tente de "**concilier des inconciliables**".

« A chacune de leurs permanences, les petits empoisonnements de la vie courante échouent devant les conciliateurs explique le reporter de TF1. Ni juges ni avocats, ces "casques bleus" du quotidien sont l'ultime rempart avant le tribunal. Avec un taux de réussite impressionnant ».

2 à 4 millions de téléspectateurs

Cette émission Grands Reportages de TF1 rassemble régulièrement de 2 à 4 millions de téléspectateurs assure le producteur qui m'a donné l'opportunité de visionner son reportage jeudi soir en avant-première à Rennes. C'est le service communication de la Chancellerie qui avait dirigé l'équipe de tournage vers moi par l'entremise de notre fédération Conciliateurs de France.

Le document apparaît vivant et valorisant pour la conciliation. Diffusé quelques semaines seulement après le vote définitif de la réforme judiciaire à l'Assemblée Nationale le 12 octobre dernier, il s'inscrit en pleine résonance d'actualité. Désormais rendue obligatoire pour tous les litiges du quotidien de moins de 4000 €, la conciliation de justice se trouve placée au cœur de la réforme et appelée à connaître un très important développement.